

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 6 novembre 2023 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraiche, conseillère
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Jean-François Synnett, conseiller

Absents : Monsieur Albini Fournier, conseiller
Madame Anna-Kim Fournier, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire, M. Joël Côté, ouvre la séance.

2023-11-188

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023®
- 4) Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2023®
- 5) Acceptation des déboursés d'octobre 2023®
- 6) Acceptation des comptes à payer®
- 7) Adoption des états financiers 2022 ®
- 8) Renouvellement des assurances de la FQM assurances®
- 9) Dépôt déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 10) Dépôt de la démission conseillère poste #5
- 11) Adhésion UMQ 2024 ®
- 12) Nomination d'un représentant pour AJHG ®
- 13) Résiliation de l'entente de formation des pompiers®
- 14) Liste des contribuables endettés envers la municipalité
- 15) Modification au règlement 162 ®
- 16) Vœux des Fêtes dans journal le Phare®
- 17) Suivi du maire et des conseillers
- 18) Correspondance;
- 19) Varia; Société Alzheimer®
- 20) Période de questions
- 21) Levée de la séance; ®

2023-11-189

Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 2 octobre 2023 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2023-11-190

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 12 octobre 2023 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2023-11-191

Acceptation des déboursés d'octobre 2023

Il est proposé par Jean-François Synnett et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les déboursés d'octobre 2023 soient adoptés tels que présentés.

2023-11-192

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 6 novembre 2023; en conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 44 825.70 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2023-11-193

Approbation des états financiers 2022

Considérant la réception des états financiers 2022 préparés par MNP;

Considérant que ces états financiers doivent être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement d'accepter le dépôt des états financiers et de les remettre à la Direction générale des finances municipales et des programmes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2023-11-194

Renouvellement de l'assurance FQM assurances

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité renouvelle ses assurances pour 2020, auprès de FQM assurances. au prix 25 033.00 \$ plus taxes.

2023-11-195

Dépôt déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Considérant qu'en vertu des articles 357 et 358 de la LÉR.M, tout membre d'un conseil municipal doit :

- produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection;
- mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires;
- divulguer ses intérêts lorsqu'une question débattue par le conseil de la municipalité les concerne.

Le directeur fait dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaires des membres du conseil.

2023-11-196

Démission de la conseillère poste # 5

Le directeur général informe le conseil municipal, de la démission de la conseillère au poste numéro 5, avec prise d'effet immédiat.

2023-11-197 Adhésion à la UMQ pour 2024

Il est proposé par Noëlla Daraïche et résolut unanimement d'adhérer à l'UMQ pour l'année 2024 et payer le coût de 91.98 \$ taxes comprises.

2023-11-198 Représentant du conseil à AJHG

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolut unanimement que Jean-Marc DesRoches soit le représentant du conseil à AJHG.

2023-11-199 Résiliation de l'entente avec la ville de Cap-Chat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente avec la ville de Cap-Chat pour la formation des pompiers;

Considérant que la formation est disponible via le web et plus accessible aux candidats potentiels et à moindres coûts pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Noëlla Daraïche ET RÉSOLUT unanimement QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ autorise le Directeur général à résilier cette entente avec la ville de Cap-Chat.

2023-11-200 Liste des contribuables endettés envers la municipalité

Le directeur général Monsieur Vital Côté présente la liste des contribuables endettés envers la municipalité au 31-10-2023; pour un total de 106 755.85 \$ incluant des intérêts pour 2 777.78 \$.

Il est proposé par Jean-François Synnett et adopté à l'unanimité des conseillers présents que Vital Côté directeur général est autorisé à accepter des ententes pouvant s'échelonner jusqu'au 31 décembre 2023 et qu'à une séance du conseil après cette date, si certains comptes demeurent impayés le conseil pourra prendre des actions pour recouvrer les sommes.

2023-11-201 Modification du règlement 162

Il est proposé par Jean-François Synnett et résolut unanimement ce qui suit :

L'article 2 du règlement 162 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le règlement 162 est modifié par l'insertion après l'article 2 du suivant :

Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0.0005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0.005 \$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, de Régions et de l'Occupation du territoire dans la partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du règlement encadrant la taxe municipale pour le 911 (chapitre F-2-1.r. 14).

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

2023-11-202 Vœux des fêtes Journal Le Phare

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'acheter une demi-page dans le journal le Phare, pour des vœux du temps des fêtes en couleur, au montant de 100 \$ plus taxes.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Varia

2023-11-203 Il est proposé par Noëlla Daraiche et adopté à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité remette une somme de 200 \$ à la marche Alzheimer 2023 du secteur Estran.

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2023-10-184 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 45.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général